

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-120

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P4.3 – Validation des frais d'inscription de la Summer School IDEAL, pour ouverture des inscriptions sur Candit_Online

IDEAL développe un programme commun de formation sur les Maladies Infectieuses en anglais destiné aux étudiants en médecine européens de premier cycle et aux étudiants en médecine ougandais. Il a pour objectif d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement des Maladies Infectieuses au premier cycle en Europe et en Ouganda, de développer une expertise commune parmi les étudiants en médecine, d'améliorer leur perspectives internationales et de promouvoir des concepts de « santé mondiale »*. Il favorise la mobilité des enseignants et des étudiants en créant un solide réseau d'échanges entre les universités européennes et au-delà.

Le projet développe des outils d'apprentissage de qualité qui pourront être partagés avec d'autres partenaires européens et d'autres pays confrontés à des besoins similaires.

IDEAL est financé par le programme Erasmus + en tant que Partenariat Stratégique pour la période allant de septembre 2016 à août 2019. L'Université Paris Descartes est porteuse de ce projet, projet en partenariat avec l'Università Cattolica del Sacro Cuore, Rome, Italie ; l'Universiteit Antwerpen, Anvers, Belgique ; le NHS Lothian Laboratory Medicine, Edimbourg, Royaume-Uni ; Saint Mary's Hospital Lacor, Gulu, Ouganda ; Mother Kevin Postgraduate Medical School, Uganda Martyrs University, Kampala, Ouganda

La bourse finance le projet sur la base de trois axes de travail (work package - WP) :
Semaines de cours intensifs (I3DC)

- Summer school européenne
- Développement de ressources en e-learning

La Summer School doit être en partie auto-financée par les inscriptions des étudiants. Il s'agit donc de valider les prix proposés ci-dessous :

Étudiants de l'Université Paris Descartes : 200€.

Étudiants des universités partenaires (Université Catholique du Sacré-Cœur de Rome, Université d'Anvers, Université d'Edimbourg) :

- Sans logement : 200€.
- Avec logement : 300€.

Étudiants d'autres universités :

- Sans logement : 300€.
- Avec logement : 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>

Fait à Paris, le 13 JUIL. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **13 JUIL. 2018**
Transmis au Recteur le :

13 JUIL. 2018